

A RENVoyer COMPLÉTÉ AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À BW@natagora.be

Liste électorale : PS

Adresse email : danva1001@hotmail.com

Nos questions :

Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

Le PS de Waterloo estime que le développement urbanistique de la commune s’est fait, au cours des 30 dernières années de façon totalement anarchique, au gré des opportunités perçues par le marché et les opérateurs immobiliers, au mépris de l’environnement.

Nous ne sommes pas partisans de poursuivre ce modèle de développement. Pour fixer un cadre public à un développement harmonieux, nous souhaitons mettre en place une Régie Foncière Communale dont le mandat de gestion du patrimoine communal et d’éventuels projets futur devra intégrer une réflexion approfondie sur la préservation de la nature et l’intégration harmonieuse des activités humaines et économiques avec l’indispensable préservation des espaces verts.

C’est notamment en gardant ce souci à l’esprit que nous souhaitons revoir le projet de déplacement de la gare, dont l’impact sur le bois des bruyères pourrait être irréversible.

2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d’un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?

Pour autant qu’un tel plan soit un outil qui recherche le point d’équilibre entre les besoins sociaux et collectifs, le développement harmonieux des activités économiques et le développement de la nature au bénéfice de tous, nous soutiendrions une telle initiative.

3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones moins urbanisées de l’entité ?

Ici encore, nous pourrions être favorables à de tels aménagements sur les terrains communaux et à sensibiliser les propriétaires privés à l’importance de ce maillage, pour autant qu’ils se fassent sans impacter les fonctions actuellement remplies par les terrains touchés par ce maillage – dont le schéma reste, dans l’état actuel de nos connaissances, à préciser. En particulier, les installations nécessaires ne devraient pas constituer des obstacles au développement d’une mobilité douce ou amener l’isolement des lieux de vies existants.

Cette dimension de protection d'un maillage vert devra également, à notre sens, faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme.

4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

La gestion différenciée des bords de voiries et espaces communaux est une approche qui mérite d'être étudiée à la fois quant aux espaces qui pourraient en faire l'objet que du point de vue de son impact sur l'organisation des services communaux.

En effet, on doit constater qu'en de nombreux endroits de la commune, la gestion des bords de voirie laisse déjà à désirer au point de constituer un obstacle à la mobilité douce et aux déplacements piétons (en particulier pour les familles avec de très jeunes enfants).

En tout état de cause, des aménagements différenciés – en particulier du point de vue des parcs communaux – pourraient être étudiés pour en rendre l'usage plus agréable pour les habitants tout en favorisant la biodiversité. L'usage de produits phytosanitaires chimiques par les services communaux pourrait en tout état de cause être revue dans la mesure du possible au bénéfice d'alternative moins intrusive et moins néfaste pour l'environnement et les habitants.

Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites d'une certaine valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

Le PS de Waterloo pense qu'il s'agit là d'une opportunité unique d'enfin fixer un cadre de développement pour la commune, qui mette un terme à un modèle de développement qui ne se fait qu'au bénéfice des promoteurs. Il serait tout à fait possible d'intégrer la dimension « verte » du développement communal par le biais de cet outil.

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

Dès lors que des instruments directeurs, ayant force réglementaire, sont mis en place, il nous paraît évident que ceux-ci doivent être pris en compte dans la délivrance des permis requis pour le développement de nouveaux projets.

C'est également le sens des commissions de concertation que de s'assurer que la balance des intérêts divergents se fait dans le respect des règles et au mieux de l'intérêt général.

Urbanisme

Êtes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ?

Oui, en ce qui concerne les rénovations de bâtiments communaux, en particulier si ceux-ci se trouvent à proximité de zones de développement ou de préservation de la biodiversité, et pour autant que ceux-ci ne contreviennent pas à d'autres règles existantes en matière de protection du patrimoine ou de performance des bâtiments.

En ce qui concerne les citoyens de la commune, nous pouvons nous engager à mener des campagnes de sensibilisation à leur destination. En coopération avec le tissu associatif, des fiches d'information concernant les bonnes pratiques en la matière pourraient être rendues disponibles auprès de l'administration communale et sur son site web.

La préservation de la biodiversité

1. Seriez-vous soucieux de favoriser la plantation de haies vives et mélangées composées d'essences indigènes dont une part serait aussi mellifère et fructifère ? A la fois source de nourriture, abri et couloir de circulation pour la faune, en cas de fort ruissellement, les haies absorbent une partie de l'eau et cassent le courant. Elles pourraient avantageusement clôturer les potagers collectifs, protégeant par leur effet coupe-vent, les légumes et les jardiniers qui s'y réunissent. Par exemple près du Berlaymont.

Cette question est l'occasion pour nous de souligner que la question de l'hydrographie de la commune est un véritable souci pour certains quartiers de la commune (on pense par exemple à l'avenue du Longchamp, où des sections entières ne sont pas raccordées au tout-à-l'égout et où certains projets immobiliers ont amené l'abattage de peupliers, espèce particulièrement bénéfique en ce qui concerne la fixation de l'eau lors de fortes précipitations – alors que les inondations y sont régulières).

Nous pourrions encourager de telles plantations pour autant qu'elles se fassent dans le respect des règles générales d'aménagement du territoire et sans préjudice pour les autres activités présentes sur les sites concernés ou les activités futures qui pourraient s'y développer le cas échéant.

2. Seriez-vous disposés à préserver le bois des Bruyères ? Ce vestige de la forêt de Soignes est un havre de verdure primordial à Waterloo. Ce milieu naturel a également un rôle essentiel à jouer dans le maillage vert : en plus d'offrir un refuge à la biodiversité animale et végétale, il sert de couloir de liaison pour le déplacement des espèces entre les trois grands bois et forêts du Brabant (Hal, Meerdaal et Soignes).

C'est notamment dans le souci du maintien de cet espace dont la valeur écologique n'est plus à démontrer et dont l'usage par les habitants est évident pour tout qui s'y est promené un week-end, que le PS de Waterloo est d'avis que le projet de déplacement de la gare doit faire l'objet d'une discussion approfondie qui prennent en compte l'ensemble des enjeux soulevés par ce dossier.

3. Seriez-vous prêts à renforcer les lisières des bois ou bosquets ? En plus d'un effet dissuasif contre les gestes inciviques (dépôts d'ordures par exemple), ces biotopes abritent une biodiversité triplement riche (celle des milieux boisés, celle des milieux ouverts et la leur propre).
4. Seriez-vous d'accord de combattre la renouée du Japon ? Cette espèce très invasive se répand comme une traînée de poudre à l'orée du bois des Bruyères dont les lisières s'en trouveraient réduites à celles de déserts verts ?

Sauf erreur de notre part, la commune n'est pas pleine propriétaire des abords du bois des Bruyères, de telle sorte que sa capacité d'action est limitée. Qui plus est, la cohérence voudrait que les moyens de combattre cette espèce invasive soient pensés de telle manière qu'ils ne constituent pas un recours à des produits nocifs ou impactant les alentours. Toutefois, il nous paraît certain que la gestion de ces abords ne peut pas être négligée au prétexte des projets portés par infrabel, la commune ou d'autres acteurs dans cette zone.

5. Seriez-vous intéressés à améliorer les milieux humides de la commune ? Des pompes à oxygène pourraient être remises au bassin d'orage du bois des Bruyères, des réseaux de mares (les batraciens, espèces protégées, y trouveraient des lieux de reproduction) pourraient être créés à l'ancienne réserve éducative du Chenois, l'eau du Ry Patiaux pourrait être améliorée.

Nous n'avons pas de position arrêtée sur cette question, qui doit s'étudier aussi en fonction des moyens disponibles. Toutefois, l'abandon de l'ancienne réserve éducative du Chenois constitue un regret auquel nous souhaiterions trouver une solution. Dans les années 90, ce site a été l'occasion pour de nombreux élèves et jeunes de la commune de s'investir dans un projet collectif et constructif, qui a aussi été l'occasion pour nombre de petits waterlootois de s'initier à la diversité d'un écosystème.

Vos réponses (sont insérées sous chacune des questions)